

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 265  
21 février 2017**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-soixante cinquième (265<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 21 février 2017, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)      ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
Mme Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11  
ABSENCES : 00  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Julie BOURASSA	(P)
M <sup>me</sup> Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
Mme Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 30.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 31 janvier 2017 (No 264)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 31 janvier 2017 (No 264)
6. Suivi - Demande de révision de décision (*art. 9 à 12 - LIP*) (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Octroi de contrat - École Sainte-Thérèse - Réfection de la chaufferie (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
8. Octroi de mandat aux professionnels (ingénieurs) - Réfection du système de chauffage – École Marie-Rivier (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
9. Composition du comité exécutif (Direction générale – Dossier de décision)
10. Liste des chèques émis (**M. Gaétan Delage**)
11. Période réservée au comité de parents
12. Période réservée au président
13. Période réservée à la direction générale
14. Affaires nouvelles

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION CC : 2316/2017**

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

Madame Caroline Auclair fait part au conseil du nombre d'adhérents à la page Facebook des promoteurs du projet d'école alternative. Elle remet également une lettre cosignée par les responsables du projet, réitérant leur intérêt à être partie prenante de l'analyse en cours.

Pour sa part, Mme Kathy Desloges interpelle le conseil au sujet d'une problématique liée au fonctionnement du conseil d'établissement de l'école La Poudrière. Des vérifications seront faites auprès de la direction concernée.

Initiales  
du président

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 31 JANVIER 2017 (NO 264)**

**RÉSOLUTION CC : 2317/2017**

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Isabelle Marquis, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 31 janvier 2017 (No 264).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 31 JANVIER 2017 (NO 264)**

**RÉSOLUTION CC : 2318/2017**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par Mme Julie Bourassa, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 31 janvier 2017 (No 264).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **SUIVI - DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION (ART. 9 À 12 - LIP) (Direction générale – Dossier de décision)**

***La présente situation contenant des renseignements à caractère nominatif et personnel, le président décrète un huis clos pour que le conseil procède à son étude. Le public et les cadres administratifs sont priés de se retirer. LE HUIS CLOS EST DÉCRÉTÉ À 19 H 44.***

La Commission scolaire des Chênes a reçu une demande de révision de décision de la part du père de l'élève J.R. Monsieur conteste la décision de l'école. Son fils n'a pas été accepté dans un des programmes particuliers au primaire.

Conformément à son *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* (REG-05), lequel inclut le processus de révision de décision (articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*), la Commission scolaire des Chênes a demandé au comité d'études mandaté à cette fin de procéder à l'examen des faits relatifs à la demande de révision.

Le lundi, 13 février 2017, les commissaires Lyne Bélanger, Lucie Gagnon et Élisabeth Jutras ainsi que la directrice générale adjointe, Mme Chantal Sylvain; se sont réunies pour étudier la demande du requérant, entendre ses arguments et analyser l'ensemble des faits présentés.

Les membres du comité se sont réunis une seconde fois le jeudi, 16 février 2017, afin de poursuivre leur analyse de la situation. Au terme de ses travaux, le comité d'études recommande au conseil des commissaires de procéder à l'adoption de la résolution qui suit.

**SUITE PAGE 4**

***Le président décrète la fin du huis clos. Le public et les cadres administratifs peuvent réintégrer la salle du conseil et la séance publique peut reprendre. FIN DU HUIS CLOS À 20 H 15.***

#### **RÉSOLUTION CC : 2319/2017**

CONSIDÉRANT la demande de révision d'une décision concernant l'élève J.R. soumise par le père et reçue à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* (REG-05), lequel inclut le processus de révision de décision (articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*) en vigueur à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les arguments présentés par le père de l'enfant et la direction de l'école concernée, lors de l'audition tenue par le comité d'étude le lundi, 13 février 2017;

CONSIDÉRANT que l'école a respecté les critères d'inscription aux programmes particuliers qui sont prévus dans la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves* dans nos établissements scolaires du secteur des jeunes;

CONSIDÉRANT le très grand nombre de demandes pour le programme et le nombre limité d'enfants qui peuvent y être admis;

CONSIDÉRANT que les critères de sélection ont été expliqués lors de la soirée d'information du 8 novembre 2016 et que les critères étaient disponibles (aux fins de consultation) sur le site Internet de l'école;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits présentés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'études.

Il est proposé par Mme Élisabeth Juras et appuyé par Mme Lyne Bélanger, que :

- Le conseil des commissaires maintienne la décision rendue par la direction de l'école concernée;
- Le conseil demande à la direction :
  - De revoir la liste d'attente tout en conservant le critère de proportionnalité par rapport aux inscriptions (garçons-filles).
  - D'assurer un suivi serré de ladite liste d'attente.
  - Que le parent soit informé de la décision dans les meilleurs délais.

Cette décision est assortie des recommandations suivantes en vue de la sélection des élèves pour les années à venir :

- Que l'école s'assure de remettre à chaque parent le document expliquant les critères de sélection, soit lors de la soirée d'information ou de la journée des tests de sélection;
- Que le Service des ressources éducatives aux jeunes mette en place un comité de travail portant sur la démarche d'admission aux programmes particuliers offerts à la commission scolaire et que ce comité fasse rapport de ses travaux au conseil.

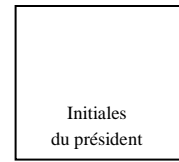
Le commissaire Patrick Lagueux demande le vote :

POUR : 12

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

**La proposition est  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



**7. OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE - RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2015-2016.

Le projet consiste en la réfection de la chaufferie de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 7 décembre 2016.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 2 février 2017, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront en mars pour se prolonger jusqu'à la fin septembre.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'ingénieur sont présentés.

L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 533 700.00 \$ avant taxes.

**RÉSOLUTION CC : 2320/2017**

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Israël Poulin et appuyé par M. Marc Bergeron :

- D'octroyer le contrat pour la réfection de la chaufferie de l'école Sainte-Thérèse à l'entreprise GNR Corbus Inc., au montant de 540 000.00 \$ (avant taxes);
- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- D'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. OCTROI DE MANDAT AUX PROFESSIONNELS (INGÉNIEURS) - RÉFECTION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE – ÉCOLE MARIE-RIVIER (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2016-2017. Le projet consiste à la réalisation des plans et devis en vue de la réfection du système de chauffage de l'école.

**SUITE, PAGE 6**

Initiales  
du président

La Commission scolaire des Chênes a procédé à l'appel d'offres public et à la formation d'un comité de sélection pour l'engagement des professionnels en ingénierie qui seront mandatés dans ce dossier.

L'ouverture des propositions s'est déroulée le 16 février 2017, à 11 h.

Le comité de sélection s'est réuni le 20 février et sa recommandation sera déposée sur le portail de la commission scolaire avant la tenue de la séance du conseil des commissaires.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, à la *Politique de gestion contractuelle* du MEES, ainsi qu'à la *Politique gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la Commission scolaire des Chênes.

Ce projet requiert les services d'une firme d'ingénieurs en mécanique et électricité.

Les honoraires sont établis selon le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par les ingénieurs (C-65.1, r.12) selon la méthode à pourcentage. L'évaluation sommaire du montant global des honoraires est de l'ordre de 135 000.00 \$ pour les services en ingénierie, sous réserve des ajustements requis en cours de travaux s'il y a lieu. Ces honoraires sont prévus dans l'enveloppe globale du projet.

#### **RÉSOLUTION CC : 2321/2017**

CONSIDÉRANT le pourcentage de l'enveloppe pouvant être utilisé pour assumer les honoraires professionnels tel que décrit dans les règles budgétaires 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M. Alain Charest :

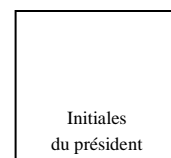
- D'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet de plans et devis du système de chauffage de l'école Marie-Rivier à la firme : Consortium Mesar-Enerco;
- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF (Direction générale – Dossier de décision)**

En décembre 2015, le conseil des commissaires, appelé à statuer sur la composition du comité exécutif pour l'année 2015-2016, convenait qu'en raison du dépôt récent du Projet de loi 86 et de son impact anticipé sur la gouvernance scolaire (*fin des élections scolaires, mise en place de conseils scolaires, etc.*); il était judicieux de reconduire dans leurs fonctions tous les membres déjà en poste au comité exécutif (*résolution CC : 2172/2015*) et ce, jusqu'à nouvel ordre.

**SUITE, PAGE 7**



Or, les changements importants survenus au ministère de l'Éducation et l'avènement du Projet de loi 105 ont fait en sorte que le conseil des commissaires a jugé opportun de revoir la composition du comité exécutif et de permettre aux élus intéressés de soumettre leur candidature à l'un des trois postes dont le mandat est d'une durée d'une année.

En mars 2016, le conseil a convenu de procéder à une « mise à jour » de la composition du comité exécutif et de procéder à la désignation de trois nouveaux membres (mandat d'un an) parmi les commissaires « élus » et de demander aux commissaires-parents de procéder, entre eux, au même exercice et de nommer deux de leurs pairs. Il fut convenu que le mandat de ce nouvel exécutif allait être en vigueur jusqu'en mars 2017.

Le temps est donc venu de procéder à la mise à jour de la composition du comité exécutif et de désigner de nouveaux membres, pour un nouveau mandat qui se terminera en mars 2018. Le sujet a fait l'objet de discussions préliminaires en atelier de travail du conseil, le 14 février 2017.

Rappelons que le comité exécutif est constitué de sept membres, en l'occurrence :

- Le président du conseil, de même que la vice-présidente, qui y siègent d'office pendant toute la durée du mandat du conseil des commissaires;
- Deux commissaires-parents (*qui ont désormais droit de vote*), désignés par les commissaires-parents eux-mêmes (*mandat d'un an*);
- Trois commissaires élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée d'un an, de façon à ce que chaque membre du conseil ait l'opportunité, à tour de rôle (*donc annuellement*) de faire partie de l'exécutif, respectant ainsi le principe d'équité pour chacun des commissaires.

#### **RÉSOLUTION CC : 2322/2017**

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2015, le conseil des commissaires, appelé à statuer sur la composition du comité exécutif pour l'année 2015-2016, convenait qu'en raison du dépôt récent du Projet de loi 86 et de son impact anticipé sur la gouvernance scolaire; il était judicieux de reconduire dans leurs fonctions tous les membres déjà en poste au comité exécutif (résolution CC : 2172/2015);

CONSIDÉRANT les changements importants survenus au ministère de l'Éducation et l'avènement du Projet de loi 105, qui ont fait en sorte que le conseil des commissaires a jugé opportun de revoir la composition du comité exécutif et de permettre aux élus intéressés de soumettre leur candidature à l'un des trois postes dont le mandat est d'une durée d'une année;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le conseil a revu la composition du comité exécutif, afin de permettre aux commissaires intéressés de soumettre leur candidature à l'un des postes dont le mandat est d'une durée d'une année;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2016, le conseil a procédé à une « mise à jour » de la composition du comité exécutif et a désigné trois nouveaux membres (mandat d'un an) parmi les commissaires « élus » et a demandé aux commissaires-parents de procéder, entre eux, au même exercice et de nommer deux de leurs pairs;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité exécutif « sortant » arrive à échéance en mars 2017.

**SUITE, PAGE 8**

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- De procéder à une mise à jour du comité exécutif;
- De nommer trois commissaires « élus » à l'un des postes dont le mandat est d'une durée d'une année, ces trois élus n'ayant pas, à ce jour, eu l'occasion de siéger à l'exécutif;
- Que les commissaires-parents désignent, entre eux, deux représentants pour un mandat d'une durée d'un an;
- Que le mandat du comité exécutif s'échelonne de mars 2017 à mars 2018;
- De procéder à l'élection des membres du comité exécutif séance tenante.

Sont nommées membres du comité exécutif, jusqu'en mars 2018, les personnes suivantes :

*Mme Andrée-Anne Aubin*  
*Mme Lucie Gagnon*  
*Mme Guylaine Lavigne*

Les commissaires-parents :

*Mme Marie-Claude Champagne*  
*M. Israël Poulin*

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **10. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M. Gaétan Delage)**

Monsieur Delage fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses questions au sujet de la liste des chèques à l'étude.

#### **11. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS**

La commissaire-parent Marie-Claude Champagne fait un résumé de la dernière séance ordinaire du comité de parents, tenue le 17 février 2017. Une soirée-reconnaissance des parents est en préparation. Elle aura lieu en juin 2017. On souhaite, par cette initiative, souligner le dévouement et les réalisations des parents dans les différents établissements de la commission scolaire.

Lors de la dernière rencontre, les parents ont assisté à une conférence des représentantes de « À pas devant » (une clinique de réadaptation en ergothérapie). Cette organisation collabore notamment avec le Centre de pédiatrie sociale en communauté « *Les petits bonheurs* ». Madame Champagne s'enquiert de la possibilité, pour cette clinique, d'accéder aux écoles. Les représentantes disent faire face à un refus à cet égard. La directrice générale, Mme France Lefebvre, fournit les explications utiles (notion de confidentialité vs présence en classe, partenariat avec le CIUSSS, création d'un précédent susceptible d'entraîner d'autres demandes de même nature aux écoles).

Lors de sa séance de mars, le comité de parents offrira une conférence portant sur les troubles du spectre de l'autisme (TSA).



## **12. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

Monsieur le président fait un résumé de ses dernières activités :

- Participation aux commissions permanentes, comités et au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).
- Réunion du comité Ville de Drummondville/commission scolaire
- Mise en valeur des « superhéros » de la commission scolaire, dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire (Monsieur Houle entend écrire aux élèves dont le profil a été diffusé par la commission scolaire).
- Suivi médiatique au sujet du projet d'école alternative

Quelques informations :

- Le directeur général par intérim de la FCSQ, M. Yvan Gauthier, a signifié qu'il n'était pas de son intention de demander une prolongation de son mandat. Le processus de sélection est donc en cours. Une nomination devrait être confirmée en avril 2017.
- La structure administrative de la FCSQ fera bientôt l'objet d'une refonte.
- Le sujet des antécédents judiciaires a notamment retenu l'attention lors du dernier conseil général (fin de l'entente avec Guardium et impact sur les coûts liés à la vérification pour les commissions scolaires).
- À l'agenda : congrès annuel de la FCSQ, les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017. Le conseil devra bientôt désigner les membres de la délégation de la commission scolaire. Le congrès sera notamment marqué par des élections à la présidence et à la vice-présidence de la FCSQ.

## **13. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Lefebvre informe le conseil que la tournée des écoles, qu'elle a effectuée en compagnie du président, est terminée. Elle en fera le bilan en atelier de travail.

## **14. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

**Bernard Gauthier**

**Jean-François Houle**